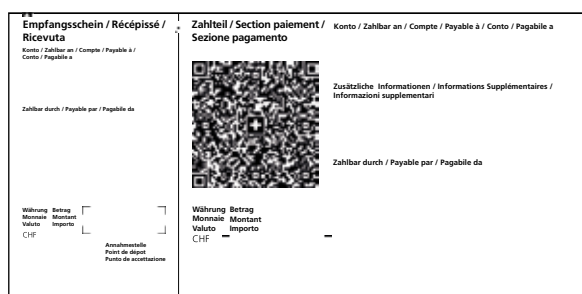


Des dons au moyen du bulletin de versement avec code QR

Le bulletin de versement avec code QR remplacera partout en Suisse les bulletins de versement rouge et orange à partir du 30 septembre 2022.

Le bulletin de versement avec code QR se compose d'un récépissé (à gauche) et d'une section paiement (à droite) avec code QR.



The image shows a sample of a payment slip. It is divided into two main sections. The left section is the receipt (Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta) and the right section is the payment section (Zahlteil / Section paiement / Sezione pagamento). Both sections contain a QR code and fields for the amount and currency. The text is provided in multiple languages: German, French, Italian, and English. The receipt section includes fields for 'Zahlbar durch / Payable par / Pagabile da' and 'Währung Betrag / Monnaie Montant / Valuto Importo / CHF'. The payment section includes a QR code and 'Zusätzliche Informationen / Informations Supplémentaires / Informazioni supplementari'.

Le récépissé sert de quittance lors de paiements en espèces aux guichets de la poste ou de la banque. La section paiement comprend le code QR à côté duquel figurent, comme auparavant, toutes les informations pertinentes pour le paiement.

Le bulletin de versement avec code QR peut être utilisé par les mêmes canaux que les anciens bulletins de versement. Vous avez toutes les possibilités habituelles suivantes pour effectuer un don au moyen du bulletin de versement avec code QR :



Au guichet

Versez le montant de votre choix avec le bulletin de versement avec code QR au guichet de la poste ou de la banque ou aux automates de paiement.



Par la poste

Inscrivez le montant de votre choix sur le bulletin de versement avec code QR et envoyez-le sous pli avec l'ordre de paiement à la banque.



Par e-banking

- Connectez-vous à votre e-banking comme d'habitude.
- Scannez le code QR avec le lecteur QR ou la caméra de votre ordinateur. Cette opération enregistre automatiquement toutes les données et les affiche sur votre écran.
- Saisissez le montant de votre don avant de valider votre virement.
- Vous pouvez ajouter une information destinée à CBM dans le champ correspondant.



Par Mobile Banking

- Connectez-vous à Mobile-Banking via l'app Mobile Banking de votre banque ou de PostFinance.
- Scannez le code QR avec la fonction QR-Reader de l'app. Cette opération enregistre automatiquement toutes les données et les affiche sur votre écran.
- Saisissez le montant de votre don avant de valider votre virement.
- Vous pouvez ajouter une information destinée à CBM dans le champ correspondant.

Questions importantes et réponses concernant les dons versés au moyen du bulletin de versement avec code QR

Quand j'utilise un bulletin de versement avec code QR, est-ce que je peux mentionner pour quelle affectation ou pour quel projet je verse un don ?

Dans le cas d'un appel aux dons pour un motif bien précis, cela ressort de l'appel à la collecte (p.ex. santé des yeux). Le motif du versement est donc déjà contenu dans le code QR.

Quand CBM récolte des dons libres, le code QR ne contient aucun motif de dons défini. Si vous faites un don avec votre ordinateur, votre smartphone ou l'app Mobile Banking, vous pouvez en indiquer l'affectation dans le champ informations additionnelles. Celles-ci entraînent toutefois une charge administrative supplémentaire.

Mes ordres de paiement permanents existants sont-ils automatiquement reconduits ?

En principe, votre banque devrait vous informer du changement à effectuer. Notre conseil : vérifiez de manière proactive que vos ordres permanents continuent à être correctement exécutés. Les ordres permanents sur la base d'un ordre BVR doivent être modifiés avec IBAN QR et une référence QR. Sinon, ces ordres permanents ne seront plus exécutés à partir du 1^{er} octobre 2022.

Si vous avez établi un ordre permanent sur ce compte pour dons de CBM, vous n'avez rien à changer :

CH41 0900 0000 8030 3030 1

Mais si vous utilisez un autre compte pour dons de CBM pour votre ordre permanent, veuillez le modifier comme indiqué ci-dessus.

Mes ordres de recouvrement direct (LSV) ou de Debit Direct existants sont-ils automatiquement reconduits ?

Oui. Vous n'avez pas à vous en soucier.

Quels sont les changements dans le cas d'un don à l'occasion d'un événement ?

Pour les dons à l'occasion d'un événement que vous effectuez par e-banking ou Mobile Banking, veuillez utiliser le numéro IBAN suivant : CH41 0900 0000 8030 3030 1 et indiquer l'événement à l'origine de votre don sous « Informations additionnelles ».

Si vous souhaitez un bulletin de versement avec code QR, veuillez nous contacter via info@cbmswiss.ch ou par téléphone.

Et si vous avez des questions, nous sommes volontiers à votre disposition pour vous conseiller au 044 275 21 88